

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Adresse : 78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP	NOTE DE SERVICE SG/SRH/SDCAR/2017-920 23/11/2017
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Nombre d'annexe(s) : 1

Objet : Calendrier du cycle de mobilité du printemps 2018

Mots-clés : mobilité, printemps 2018, mouvement, affectation

La présente note fixe le calendrier de la mobilité du printemps 2018. Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

Le respect de ce calendrier garantit la lisibilité du dispositif pour les agents et l'opérationnalité des différentes phases de gestion.

En conséquence, les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés.

*Pour le ministre, et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines*

Jean-Pascal FAYOLLE

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Établissements d'enseignement Services déconcentrés Établissements publics RAPS	Pour information : Organisations syndicales

Annexe :

Calendrier de la procédure de mobilité du printemps 2018

CIRCULAIRE PRINCIPALE	Dates
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	11 décembre 2017
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées à la circulaire principale</i>	15 janvier 2018 (midi)
Dialogue RAPS et responsables de programmes	26 au 31 janvier
Commission d'harmonisation des classements « parcours professionnels »	31 janvier
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	6 février
Publication de la liste principale sur BO-Agri	8 février
Ouverture de portail de télécandidature (agents MAA uniquement)	9 février
Limite de candidatures pour les agents : <ul style="list-style-type: none"> - Agents du MAA : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration ; - Agents externes : les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte. 	22 février
ADDITIF	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	12 février
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées</i>	23 février
Commission d'harmonisation des classements « parcours professionnels »	2 mars
Dialogue RAPS et responsables de programmes	1^{er} et 2 mars
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	6 mars
Publication de la liste additive sur BO-Agri	8 mars
Ouverture de portail de télécandidature (agents MAAF uniquement)	9 mars
Limite des candidatures pour les agents externes au MAA : les demandes parvenues aux IGAPS après cette date ne seront pas prises en compte	16 mars
Limite des candidatures pour les agents du MAA : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration	20 mars

AVIS ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES	Dates
Limite d'enregistrement des avis et classements des chef de service d'accueil	29 mars
Fin de saisie des candidatures externes et des avis par le RAPS	6 avril
Vérification par les responsables de programmes	9 au 12 avril
Vérification des documents de CAP par les bureaux de gestion du SRH	À compter du 25 avril
Réunion d'arbitrage	20 juin (après-midi)